

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1040  
6 septembre 2006

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUARANTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 6 septembre 2006, à 10 h 25

Président: M. Anton PINTER (Slovaquie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1040<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui l'Ambassadeur du Japon, M. Yoshiki Mine, l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Johannes Landman, l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. John Duncan, et l'Ambassadeur du Pakistan, M. Masood Khan.

Je donne à présent la parole au premier orateur inscrit, l'Ambassadeur du Japon, M. Yoshiki Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): D'emblée, je veux remercier vivement l'Ambassadeur Anton Pinter, chef de la Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, d'avoir convoqué la présente séance plénière officielle en me donnant l'occasion d'y faire une déclaration.

L'ensemble des délégations estimant qu'il fallait en passer par des discussions de fond pour sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve, des débats structurés et ciblés, fondés sur l'ordre du jour de la Conférence, ont été tenus en 2006 à l'initiative des six Présidents de la session. Le fait que des discussions approfondies sur chacun des points de l'ordre du jour ont eu lieu pendant ces débats a constitué le résultat le plus significatif que la Conférence ait enregistré au cours de ces dernières années. À cet égard, je tiens à remercier les six Présidents des efforts qu'ils ont déployés; ils ont permis que de nouvelles lumières soient apportées à la Conférence.

Toutefois, nous ne devons pas nous contenter de ce progrès, mais bien reporter l'élan pris cette année sur la session suivante et y donner encore plus d'ampleur. Afin de jeter les bases de ce travail, je voudrais aujourd'hui vous donner un aperçu et une évaluation des travaux menés cette année sur les quatre principaux points de l'ordre du jour, à savoir le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives, un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Premièrement, lors des débats sur le désarmement nucléaire, les États-Unis et la Fédération de Russie ont noté dans leurs déclarations que leurs deux pays progressaient dans la voie du désarmement nucléaire en se fondant sur le Traité de Moscou. En particulier, il y a lieu de noter dûment et d'accueillir avec satisfaction le fait que les deux pays se sont appuyés sur des chiffres concrets et détaillés. Il est également encourageant que quelques autres États dotés d'armes nucléaires ont fait des déclarations analogues sur les mesures précises qu'ils prenaient, quant à eux, en vue du désarmement nucléaire. Il demeure, comme l'ont noté nombre de pays, dont le Japon, que les États dotés d'armes nucléaires sont vivement encouragés à opérer de nouvelles réductions dans leurs arsenaux nucléaires. Dans cet esprit, il a été indiqué tout au long des débats ciblés tenus cette année que de nouvelles délibérations sur ce point de l'ordre du jour à la Conférence du désarmement s'imposaient.

(M. Mine, Japon)

Cela dit, la poursuite des délibérations et l'établissement d'un comité spécial pour ce faire sont deux questions distinctes. En effet, puisqu'il appartient aux États dotés d'armes nucléaires de procéder, dans les faits, au désarmement nucléaire, il n'est pas possible, en dernière analyse, d'établir un comité spécial sur la question sans l'accord de tous les États dotés de telles armes. Or, à les analyser de près, il ressort des déclarations faites par les États considérés au sujet de l'établissement d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire qu'un tel consensus fait toujours défaut. Bien entendu, des efforts seront consentis, lors de discussions futures, en vue d'amener les États dotés d'armes nucléaires à modifier leur position, mais tant que la situation n'aura pas évolué à cet égard, nous devons admettre, aussi regrettable que cela puisse paraître, le fait qu'il n'est pas possible d'établir pour l'heure un tel comité spécial.

Étant donné, qui plus est, que même les questions en cause, concernant le désarmement nucléaire, ne sont pas encore parfaitement claires, il faudrait donner la priorité à la poursuite des délibérations plutôt qu'à l'établissement d'un comité spécial.

Dans le cas des garanties de sécurité négatives, la situation est à peu près la même. Au cours des débats ciblés tenus cette année, les délégations ont examiné deux approches, l'une mondiale et l'autre régionale, celle-ci passant par les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires. En outre, d'autres questions importantes ont été soulevées, notamment le point de savoir quel serait le cadre indiqué pour traiter des garanties de sécurité négatives et quels pays devraient bénéficier de garanties générales. Là encore, il a été reconnu qu'il existait tout un éventail d'approches et d'idées, et il a été indiqué qu'il subsistait des points dont il fallait encore débattre à la Conférence du désarmement.

Puisqu'il appartient aux États dotés d'armes nucléaires de donner de telles garanties, la position de ces États revêt une importance cruciale pour toute discussion sur la question. Aucun de ces États n'a rejeté, dans sa déclaration, l'idée de l'octroi de garanties de sécurité négatives suivant une approche régionale. En revanche, on ne saurait affirmer que l'idée d'établir un comité spécial qui serait chargé de régler la question suivant une approche mondiale recueille le consensus. Par conséquent, en ce qui concerne l'idée d'établir un comité spécial, on peut conclure que l'état de la question doit être pris en considération.

En ce qui concerne un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, il est évident que le rôle central reviendra aux États dotés d'armes nucléaires. Toutefois, puisque les États qui se sont livrés à des essais d'armes nucléaires, ainsi que les États non dotés d'armes nucléaires, devront eux aussi assumer l'obligation fondamentale de ne pas produire de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ce point de l'ordre du jour concerne tous les États membres de la Conférence. À la différence du désarmement nucléaire et des garanties de sécurité négatives, un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles n'est pas une question dont les États dotés d'armes nucléaires devraient avoir seuls la responsabilité. Il y a là une différence primordiale. Au cours des débats structurés qui ont été tenus sur la question en mai dernier, une quinzaine de pays, nucléaires et non nucléaires, ont envoyé à la Conférence plus de 20 experts des capitales, et un grand nombre de documents de travail, dont les projets de traité et de mandat élaborés par les États-Unis, ont été présentés par les délégations. Celles-ci ont abordé, au cours des discussions, tous les aspects d'un tel traité, y compris la définition, la portée, les stocks et la

(M. Mine, Japon)

vérification, le temps imparti pour les séances officielles et informelles ayant ainsi été pratiquement épuisé.

Point important: il ressort des déclarations des États membres de la Conférence que, même s'il existe tout un éventail d'opinions sur l'ensemble du programme de travail que la Conférence devrait adopter, aucun pays, qu'il soit doté d'armes nucléaires ou non, ne s'est opposé à l'établissement d'un comité spécial chargé de négocier à la Conférence un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

Enfin, lors des débats consacrés en juin à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, quelques pays ont envoyé des experts de leur capitale à la Conférence, et plusieurs documents de travail ont été présentés. Toutefois, ces débats ont fait ressortir, premièrement, que les rapports de la Conférence avec les institutions en place qui s'occupent des questions relatives à l'espace, telles que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et l'Union internationale des télécommunications, sont encore mal définis. En particulier, il est devenu évident que les institutions de cette nature seraient mieux placées pour traiter de questions telles que les débris spatiaux, le brouillage et les cyberattaques. On a également fait observer que la question des mesures de confiance pourrait être traitée dans le cadre du régime établi par le Traité sur l'espace, plutôt qu'à la Conférence du désarmement.

Autre point important qui est ressorti du débat: dans la perspective d'éventuelles négociations, la notion centrale, à savoir l'implantation d'armes dans l'espace, est vague et peu claire. À première vue, une interdiction du placement d'armes dans l'espace paraît être une question fascinante. Il demeure que, dans les faits, le point de savoir quels types d'armes existent ou pourraient exister et, parmi ces armes, quelles sont celles dont nous voulons interdire l'implantation, ou ce qu'il faudrait interdire, demeure parfaitement obscur.

La Conférence du désarmement n'a pas vocation à adopter des déclarations politiques ambiguës, mais elle a pour mission de négocier des traités juridiquement contraignants. Pour rédiger des documents juridiques, il faut à tout le moins en expliciter la notion centrale.

Bref, puisque nos délibérations sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace n'ont pas encore suffisamment avancé, en raison des rapports mal définis qu'auraient les travaux de la Conférence à cet égard avec ceux des institutions existantes et du flou qui entoure la notion centrale de cette question, force est de reconnaître que nous n'en sommes même pas au stade d'envisager l'établissement d'un comité spécial.

Ainsi s'achève mon évaluation des débats et des résultats de la session de 2006 de la Conférence du désarmement. J'ai l'espoir que ces observations nourriront les travaux futurs de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Johannes Landman.

M. LANDMAN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier du projet de rapport de la Conférence du désarmement, que vous avez établi. Ce projet reflète correctement les travaux menés par la Conférence pendant cette année importante, au cours de laquelle nous avons travaillé sur la base de l'initiative dite des six Présidents. Leur proposition commune relative aux activités de la Conférence a fait une différence sensible. Un débat général a été tenu sur tous les points de l'ordre du jour et des débats structurés et ciblés ont eu lieu avec la participation d'experts, tout État membre de la Conférence demeurant libre de soulever toute question qui lui paraissait mériter l'attention de la Conférence. C'est là une amélioration sensible comparé à d'autres sessions. En outre, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, a noté, dans son discours de juin dernier, au sujet des activités de la Conférence en 2006, que «la naissance d'un nouveau souffle est perceptible».

Comme le note le projet de rapport, tous les États membres de la Conférence ont apprécié l'initiative des six Présidents. De fait, au cours de la dernière décennie, il n'y a jamais eu autant de séances, d'interventions, de contributions écrites et d'experts présents à nos débats. Le moment est venu de faire en sorte que toute cette activité se traduise par un suivi concret.

Cela m'amène aux conclusions et décisions qui devraient figurer dans le projet de rapport, conformément au paragraphe 45 du règlement intérieur.

En ce qui concerne le dernier chapitre du projet de rapport, aucune conclusion n'y est tirée au sujet des faits nouveaux intéressants intervenus en 2006. L'approche y est très minimaliste, à croire que rien n'a changé: il n'y a pas de conclusions ni de décisions réelles, ni même de recommandations, comme le paragraphe 45 du règlement intérieur l'autoriserait ou même l'exigerait.

Pour commencer par le plus évident, il est notamment clair que cette coordination nouvelle entre les six Présidents de la session devrait se poursuivre. En même temps, se contenter de répéter en 2007 ce qui a été fait en 2006 ne constituerait pas un suivi significatif.

Nous devrions à tout le moins pouvoir conclure à cet endroit que, pour la session de 2007 de la Conférence du désarmement, un arrangement doit être trouvé, qui tienne compte de tout l'éventail des questions dont la Conférence devrait traiter en donnant à chacune de ces questions le poids relatif qui lui revient eu égard au climat politique actuel. En revanche, nous devrions pouvoir conclure qu'il y a lieu, à tout le moins, de commencer des négociations concrètes sur un mandat relatif à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, idée qui, comme l'ont montré les débats tenus cette année, jouit d'un certain appui ou à laquelle, à tout le moins, aucune délégation ou aucun État n'est opposé.

Je veux faire deux suggestions concrètes. Premièrement, les Pays-Bas voudraient que figure, au paragraphe 56, la mention de l'initiative des six Présidents, après celle de la cohérence et de l'utilité accrues des activités de la Conférence tout au long de 2006.

Deuxièmement, il faudrait préciser, dans ce même paragraphe, ce que l'on entend par «propositions pertinentes», et renvoyer aux travaux des conférences d'examen du TNP. Dès lors, on pourrait formuler ce paragraphe comme suit: «Eu égard à la cohérence et à l'utilité accrues de

(M. Landman, Pays-Bas)

ses activités tout au long de 2006, et soucieuse de commencer rapidement des travaux de fond à sa session de 2007, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire si possible des recommandations eu égard au document final de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et à toutes les propositions pertinentes, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi qu'aux vues exprimées et aux discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra.».

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas de sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. Duncan.

M. DUNCAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Je voudrais faire une brève déclaration sur une autre question, cette fois au nom du Royaume-Uni et de la France.

Le 31 août dernier, la République du Kazakhstan a fait officiellement savoir à la Conférence du désarmement qu'elle-même et d'autres États d'Asie centrale, à savoir le Kirghizistan, le Turkménistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, avaient l'intention de signer, le 8 septembre à Semipalatinsk, au Kazakhstan, un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Le Royaume-Uni et la France appuient depuis longtemps la création de zones exemptes d'armes nucléaires, qui leur paraît être une mesure importante dans la voie du désarmement et de la non-prolifération. Ainsi que l'ont fait ressortir les décisions prises à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires reconnues au plan international concourt à la paix et à la sécurité mondiales.

Toutefois, en raison de certains éléments de fond et à défaut des consultations qui auraient dû être menées avec les États dotés d'armes nucléaires, le projet de traité qui porterait création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ne répond pas, à notre sens, aux objectifs et aux principes d'une zone de cette nature, tels qu'ils ressortent des principes directeurs établis en 1999 par la Commission du désarmement de l'ONU. L'importance que revêtent les garanties de sécurité négatives associées à des zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi que la nécessité de procéder à des consultations, ont été mises en lumière dans ces principes directeurs. L'article VII du TNP établit le concept de traités régionaux et la garantie que ceux-ci doivent donner de l'absence totale d'armes nucléaires dans de telles zones.

Nous avons fait connaître nos inquiétudes à ce sujet aux cinq pays d'Asie centrale et, dès 2002, demandé plusieurs fois que de nouvelles consultations soient tenues afin de régler ces questions. Ces demandes sont restées sans réponse.

La France et le Royaume-Uni regrettent que, malgré les démarches qu'ils ont faites auprès de l'Organisation des Nations Unies et les demandes de consultation qu'ils ont adressées aux cinq pays d'Asie centrale, ceux-ci entendent signer le traité le 8 septembre sans avoir réglé les

(M. Duncan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

questions soulevées. Le Royaume-Uni et la France ne seront pas en mesure, sur la base du texte actuel, d'appuyer le traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et de signer les protocoles les concernant, par lesquels des garanties de sécurité négatives seraient octroyées aux cinq États signataires du traité.

Le Royaume-Uni et la France demandent que le texte de la présente déclaration soit distribué aux États membres de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de la déclaration commune qu'il a faite au nom de son pays et de la France. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. KHAN (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, nous vous remercions, ainsi que le secrétariat, d'avoir établi le projet de rapport de la Conférence du désarmement. Je voudrais formuler quelques observations au sujet du projet que vous avez fait distribuer la semaine dernière. J'ai cru comprendre que, à la séance informelle que vous convoquerez aujourd'hui, vous encouragerez les délégations à en examiner tout le texte, paragraphe par paragraphe. Je voudrais vous faire, ainsi qu'aux membres de la Conférence, un certain nombre d'observations et de suggestions générales au sujet de l'ensemble du rapport.

Je commencerai par des observations générales. Le critère de base à suivre pour le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale est que celui-ci doit être factuel et refléter les négociations et les travaux de la Conférence.

Cette année, la Conférence n'a pas tenu de négociations, mais a néanmoins fait un certain travail, que le rapport devrait refléter fidèlement.

Si les paroles des Présidents ou des délégations d'États membres de la Conférence sont citées, elles devraient l'être intégralement et replacées dans le contexte adéquat.

Les travaux menés par les Collaborateurs de la présidence devraient être mentionnés en un seul endroit, afin qu'il soit possible d'en faire complètement le tour.

J'en viens à présent à quelques observations précises au sujet du rapport.

Au paragraphe 13, la déclaration de l'Ambassadeur de Pologne, M. Rapacki, premier Président de la session de 2006 de la Conférence, n'est citée qu'en partie. Il conviendrait de rapporter intégralement ses observations, à savoir que, dans leur majorité, les délégations appuyaient la proposition des cinq Ambassadeurs, cependant que d'autres délégations n'étaient pas en mesure de le faire. Ces parties du rapport semblent avoir été très corrigées. La déclaration du Président pourrait être insérée intégralement après la deuxième phrase.

La phrase où il est question de l'accent mis sur la nécessité d'une plus grande souplesse et sur l'idée d'actualiser les questions que la Conférence devrait examiner ne correspond pas entièrement à la réalité et devrait donc être supprimée. En adoptant son ordre du jour dès

(M. Khan, Pakistan)

l'ouverture de sa session, la Conférence a confirmé l'intérêt et l'importance de l'ordre du jour actuel. Celui-ci reste valable jusqu'en janvier 2007.

La mention des constatations des Collaborateurs de la présidence, à la fin du paragraphe, devrait être assortie des observations faites par l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Loshchinin qui, alors qu'il présentait le bilan à mi-parcours du Président, a précisé qu'il ne prétendait pas livrer à la Conférence une évaluation équilibrée, exhaustive ou complète de la situation.

Au paragraphe 14, il faudrait élaborer plus avant, dans la version anglaise, la notion de «*rolling discussion*». Quelle qu'en soit l'intention, cette expression est imprécise et ambiguë. Il faudrait donc soit la préciser ou la supprimer. De fait, les séances plénières de la Conférence ont été tenues conformément au programme d'activité établi par les six Présidents.

Il est mentionné dans la dernière partie de ce paragraphe que chaque Président a été encouragé à se réserver du temps pour pouvoir rendre compte des constatations des Collaborateurs de la présidence, en tant que de besoin. La question se pose de savoir qui a encouragé les Présidents à faire cela. Je suppose que ce sont les Présidents eux-mêmes. Un peu plus bas, il est indiqué que cette proposition ne préjugait en rien des décisions que la Conférence pourrait prendre. De qui émane cette proposition? Là encore, je suppose qu'il s'agit des Présidents. Ce qu'il faut ici, c'est de la précision et de la clarté. Nous pensons que toutes les questions et observations liées aux Collaborateurs de la présidence pourraient être réunies dans un seul paragraphe ou une seule section.

Au paragraphe 15, il est question de l'exposé fait par l'expert de l'AIEA. Il a été convenu à la Conférence que cet exposé aurait lieu dans le cadre d'un débat général et non pas dans celui d'un débat structuré. Cette entente devrait être reflétée eu égard à ce qui a été convenu au sein de la Conférence – pour plus de clarté, ce paragraphe pourrait être libellé comme suit: «À l'invitation de la Conférence, un représentant de l'AIEA a fait un exposé, à la 1037<sup>e</sup> séance plénière, le 24 août 2006.».

Au paragraphe 16, le membre de phrase «démarche globale ou équilibrée» ne convient pas. L'avant-dernière phrase pourrait être libellée comme suit: «Un certain nombre de délégations ont appelé de leurs vœux un accord sur un programme de travail équilibré et complet, axé principalement sur les quatre questions fondamentales. Certaines étaient favorables à un programme de travail équilibré ou complet, tandis que d'autres ont souligné qu'il ne fallait pas établir de couplages entre des éléments d'un programme de travail.».

Les paragraphes 20 et 21 renvoient de nouveau aux Collaborateurs de la présidence: encore une fois, toutes ces mentions devraient figurer en un seul endroit.

Au paragraphe 25, la dernière partie de la dernière phrase donne par inadvertance l'impression de saborder ou d'écarter le programme de travail. Il n'est pas concevable que des travaux de fond commencent sans un programme de travail. Il faudrait donc modifier comme suit la phrase: «... en vue de parvenir à un accord sur un programme de travail de la Conférence.».

(M. Khan, Pakistan)

Le paragraphe 27 ne reflète ni l'esprit ni la portée du message adressé à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il faudrait y ajouter les phrases suivantes de ce message.

Le Secrétaire général a dit ceci: «Les travaux de la session de 2005 ont mis en évidence le fait qu'il est impossible de sortir de l'impasse par le biais de la procédure ou un simple ajustement des propositions existantes.». Il a encouragé les gouvernements à «élaborer un nouveau consensus politique sur les priorités en matière de limitation des armements et de désarmement».

Le paragraphe 41, de même que le paragraphe 34, alinéa *f*, et le paragraphe 38, alinéa *d*, devraient dûment refléter les travaux de la séance informelle consacrée aux garanties de sécurité négatives et des séminaires sur la question qui ont été organisés conjointement par l'UNIDIR et le Président de la Conférence.

La mention, dans les paragraphes 45, 48, 49 et 53, des infrastructures civiles critiques, des mines terrestres antipersonnel, d'un traité sur le commerce des armes et des systèmes portables de défense aérienne (MANPAD) devrait être assortie des vues des délégations au sujet de la pertinence de ces questions pour l'ordre du jour de la Conférence.

Enfin, en ce qui concerne le paragraphe 56, le début de la première phrase – où il est question de la cohérence et de l'utilité accrues des activités de la Conférence tout au long de 2006 – est un ajout. Or le terme de cohérence est très connoté à l'Organisation des Nations Unies. Nous devrions formuler les choses d'une manière précise et dire qu'un nombre accru de séances officielles et informelles ont été tenues en 2006 et qu'un débat large a été consacré aux quatre questions fondamentales, auquel ont participé des experts, dont la plupart étaient des représentants d'États membres.

Le programme d'activité pour 2006 n'a produit aucun résultat concret en ce qui concerne le programme de travail de la Conférence ou l'un quelconque des aspects de ses travaux de fond. Cependant, il ne fait aucun doute que ce programme d'activité a suscité un élan qui pourrait être maintenu et renforcé pendant la session de 2007.

J'ai avancé ces observations, non pas à titre de propositions en bonne et due forme à négocier, mais pour vous aider à revoir le rapport et à le rendre encore plus factuel et objectif.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration. Je donne à présent la parole au représentant des États-Unis, M. Thomas Cynkin.

M. CYNKIN (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la déclaration faite par l'Ambassadeur du Royaume-Uni au sujet d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Les États-Unis partagent nombre des inquiétudes exprimées par l'Ambassadeur Duncan au nom des délégations du Royaume-Uni et de la France. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France sont préoccupés par le fait, comme ils ont noté dans un échange de correspondance avec

(M. Cynkin, États-Unis d'Amérique)

le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, que le représentant du Département des affaires de désarmement de l'ONU chargé de la question d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale n'a pas suivi la procédure recommandée par la Commission du désarmement de l'ONU dans ses principes directeurs de 1999 concernant la consultation des États dotés d'armes nucléaires lors de la négociation de traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France se sont maintes fois mis en rapport avec les cinq États d'Asie centrale, récemment encore en novembre 2005, puis au cours de ces dernières semaines, pour exprimer leurs inquiétudes devant le fait qu'ils ont été trop peu consultés aux fins de l'élaboration du projet de traité.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France continuent d'avoir des réserves quant au fond du projet de traité. Nous attendions une invitation à poursuivre les consultations entre les cinq États d'Asie centrale et les cinq puissances nucléaires, en réponse à nos demandes à cet effet, mais en vain. Étant donné ces inquiétudes, les États-Unis ne seraient pas en mesure d'appuyer le projet de traité en l'état si les cinq pays d'Asie centrale décidaient de le signer. Les États-Unis expliqueront cette position le moment venu.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des États-Unis de sa déclaration. Je vois que le représentant de la République arabe syrienne demande la parole. Je la lui donne.

M. ALI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Ma délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole à la présente séance, mais certaines affirmations de l'Ambassadeur du Japon et de celui des Pays-Bas nous incitent à le faire. Ce que les deux ont dit au sujet de l'ouverture de négociations sur un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles est en partie vrai. Ils ont affirmé, en substance, qu'aucun État membre de la Conférence n'objecte à l'établissement d'un comité spécial qui serait chargé de négocier un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Or la vérité vraie est que la vaste majorité des membres de la Conférence du désarmement ont précisé qu'un tel comité devrait être établi après l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré de la Conférence, qui mettrait sur un pied d'égalité les quatre questions fondamentales de l'ordre du jour, à savoir le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et l'interdiction de la production de matières fissiles. Condition supplémentaire: les travaux de ce comité devraient être fondés sur le mandat Shannon, qu'a déjà accepté la Conférence, ou du moins la majorité de ses États membres.

Puisque certaines délégations ont évoqué le rapport, qu'il me soit permis de faire certaines observations générales à ce sujet. Bien entendu, je me réserve le droit de revenir sur l'un quelconque des paragraphes du rapport dès que j'aurai reçu des instructions de mon gouvernement.

La délégation syrienne souscrit à toutes les observations faites par l'Ambassadeur du Pakistan. J'aimerais y ajouter quelques précisions personnelles. S'agissant de la mention des

(M.Ali, République arabe syrienne)

Collaborateurs de la présidence, nous estimons – avec tout le respect qui leur est dû, bien entendu – qu’il ne convient pas d’évoquer ainsi les Présidents et les Collaborateurs de la présidence. Nous ne pensons pas qu’il y a lieu de mentionner ce groupe ou ses tâches dans le rapport, puisqu’il n’a aucun statut officiel, juridique ou politique. Quant au paragraphe 16, comme l’Ambassadeur du Pakistan l’a déjà mentionné, nous tenons à faire observer que certains États ont souligné la nécessité d’adopter un programme de travail complet et équilibré et que l’initiative des cinq Ambassadeurs reste le meilleur point de départ d’un accord sur un tel programme.

Au paragraphe 20, il est indiqué que les délégations ont évoqué l’importance que revêt le réexamen de l’ordre du jour. C’était effectivement le cas en 2005, mais, en 2006, l’ordre du jour a été adopté à la séance d’ouverture, après quoi, certaines délégations ont soulevé la question du réexamen de l’ordre du jour, tandis qu’un grand nombre d’autres délégations ont estimé que l’ordre du jour était équilibré et complet et qu’il reflétait toutes les préoccupations au sujet de la situation internationale sur le plan de la sécurité.

Il y a une contradiction aux paragraphes 25 et 26: à la fin du paragraphe 25, il est question du lancement de travaux de fond et, au paragraphe 26, il est précisé quels ont été les travaux de fond de la Conférence à sa session de 2006. Il s’agit donc de savoir si nous avons commencé ou non des travaux de fond. À l’évidence, la contradiction est levée à la fin du paragraphe 25, où il est indiqué que les travaux de fond ont pour but l’adoption d’un programme de travail de la Conférence du désarmement.

Aux paragraphes 34 et 35, il est longuement question d’un accord intervenu en vue de la négociation d’une interdiction de la production de matières fissiles: nous voudrions que soient reflétées à cet endroit les positions des États qui ne souscrivent pas entièrement à cette conception des choses. Nous aimerions donc que la position concernant un traité visant l’arrêt de la production de matières fissiles, que nous venons d’exposer, soit reflétée dans le rapport, de sorte que le paragraphe 45 soit équilibré. Comme chacun le sait, il n’y a pas consensus sur la question du traitement de cette question ou de cet ensemble de questions, aussi souhaiterions-nous que ce paragraphe soit supprimé, ou qu’y soient mentionnées les vues opposées que nous avons maintes fois exprimées à cet égard.

Quant à l’alinéa *a* du paragraphe 46, nous voudrions qu’il soit supprimé ou que soit mentionnée dans ce paragraphe la cote du document officiel dans lequel nos positions sur la question sont énoncées. Cela s’applique également au paragraphe 53: celui-ci devrait être supprimé, ou alors il faudrait y refléter nos positions, à savoir qu’il n’y a pas consensus à la Conférence sur l’examen de ces questions et que la Conférence du désarmement n’est pas l’instance indiquée pour ce faire. Cela s’applique encore à l’alinéa *a* du paragraphe 54, qui devrait être supprimé ou alors comporter la cote du document où sont exprimées les positions que nous avons défendues sur la question. Ces observations faites, la délégation syrienne se réserve le droit de revenir sur tous les paragraphes du rapport, en attendant les instructions qu’elle recevra sous peu de son gouvernement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration. L'orateur suivant sur la liste est le représentant du Pérou, M. Diego Beleván.

M. BELEVÁN (Pérou) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, comme ma délégation prend la parole pour la première fois sous votre direction, permettez-moi de vous féliciter de l'efficacité avec laquelle vous avez conduit nos travaux au cours de ces dernières semaines et en particulier de votre présentation du projet de rapport qui a été distribué la semaine dernière. À cet égard, je veux féliciter tous les Présidents de 2006 pour le travail important et novateur qu'ils ont fait tout au long de la présente session et qui, nous l'espérons, servira d'exemple d'un moyen de faire avancer les travaux de fond de la Conférence l'année prochaine.

Depuis jeudi dernier, j'ai eu plusieurs fois la possibilité d'échanger des idées sur ce que dit effectivement le règlement intérieur de la Conférence au sujet du rapport annuel que celle-ci présente à l'Assemblée générale des Nations Unies. Tous mes interlocuteurs ont souligné la nécessité d'établir un rapport objectif qui décrit comme il convient ce qui s'est passé en 2006. À cet égard, si je puis suivre une voie quelque peu différente, je voudrais faire observer que la vingt-deuxième édition du dictionnaire de la langue espagnole publié par la *Real Academia*, qui veille au bon usage d'une langue parlée par plus de 350 millions de personnes, définit l'adjectif «objectif» en lui donnant le premier sens de «qui a rapport à un objet donné, indépendamment de ce que l'on en pense ou des sentiments que l'on peut avoir à son sujet». En d'autres termes, est «objectif» ce qui décrit une réalité sans que nos préjugés n'y soient reflétés. Ce même dictionnaire offre trois définitions du mot «décrire»: a) délinéer, esquisser, représenter, dépeindre d'une manière qui en donne une idée complète; b) représenter une personne ou un objet par le langage, en mentionnant ou en expliquant ses différentes parties, qualités ou circonstances; et c) décrire imparfaitement une personne ou un objet en donnant une idée générale de ses parties ou de ses propriétés, mais non ses caractéristiques essentielles.

Le texte qui nous a été distribué offre un bon équilibre entre les trois sens que je viens de vous donner. Il décrit complètement les séances que nous avons tenues en 2006, explique objectivement les différents éléments des travaux que nous avons menés et, enfin, donne un aperçu général. Pour cette raison, ma délégation est d'avis que le projet de rapport satisfait aux exigences du paragraphe 45 du règlement intérieur et reflète fidèlement les différents moments de la session de 2006 de la Conférence du désarmement.

Bien entendu, nous sommes conscients que tout document peut toujours être amélioré, aussi ne refuserons-nous pas d'examiner des propositions qui ne détruisent pas l'harmonie et l'esprit actuels du projet de rapport.

Cela dit, je voudrais souligner certains des éléments qui, à notre avis, sont le reflet des mécanismes novateurs mis en œuvre cette année. Nous apprécions en particulier la manière dont l'intérêt des membres de la Conférence pour les différents points de l'ordre du jour a été reflété et qui confirme la sage décision prise par les six Présidents sous la direction de l'Ambassadeur Rapacki d'établir un calendrier de débats thématiques structurés sur la base de l'ordre du jour. En outre, nous pensons qu'il est important de mentionner comme il convient le travail coordonné fait par les six Présidents de la session de 2006, qui a contribué à l'accomplissement d'importants travaux de fond tout au long de la session.

(M. Beleván, Pérou)

Nous estimons également qu'il importe de mentionner les Collaborateurs de la présidence, en tant que mécanisme reflétant le fait que les membres de la Conférence acceptent la nécessité d'engager la discussion sur la mise à jour éventuelle de toutes les questions relatives à la Conférence, tant celles de forme que celles de fond. À cet égard, nous avons été satisfaits et avons pris note du premier rapport fait au début du mois de juin par celui qui présidait alors la Conférence, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Loshchinin.

Enfin, le programme d'activité que nous avons tous accepté au début de la session de 2006 est correctement reflété dans la description des séances que nous avons consacrées à chacun des points de l'ordre du jour de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Pérou de sa déclaration. Je vois que l'Ambassadeur des Pays-Bas demande la parole.

M. LANDMAN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, l'un des aspects frappants de la session de 2006 a été les réelles discussions que nous avons eues sur des questions sérieuses, dans un très bon esprit. Par-là j'entends qu'il n'y a pas eu de polémiques. Nous avons effectivement collaboré d'une manière très constructive et coopérative, ce que, je l'avoue, votre rapport reflète bien. J'ai le sincère espoir et je compte en toute confiance que nous saurons ainsi conclure le débat et nous entendre sur ce rapport après que les ajustements requis y auront été opérés.

Je voudrais à ce stade présenter mes excuses à mon collègue syrien. Je dois avouer que je ne savais pas que mon nom avait déjà été inscrit sur la liste des orateurs et je n'avais pas encore mis la dernière main à mon intervention, ce dont certains ont pu se rendre compte, aussi n'ai-je pas été très clair, ce qui doit être la raison pour laquelle mon collègue syrien n'a peut-être pas compris ce que je voulais dire. Je ne voulais en tout cas paraître monomane et ne parler que d'une question. Qu'il me soit permis de le répéter afin que cela figure clairement dans le compte rendu. J'ai voulu dire que nous devrions à tout le moins être en mesure de conclure que, pour la session de 2007, de la Conférence du désarmement, un arrangement doit être trouvé, qui reflète tout l'éventail des questions que la Conférence devrait examiner en donnant à chacune le poids relatif qui lui revient eu égard aux circonstances politiques du moment, tout en commençant enfin des négociations concrètes sur un mandat pour un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, négociations dont nous avons tous appuyé ou accepté l'idée.

J'ai aussi suivi avec une grande attention les autres observations de notre collègue syrien, comme je l'ai fait, encore et toujours, de celles de notre éminent collègue pakistanais. Ces observations sont l'expression d'une grande sagesse et d'une grande intelligence. Nombre d'entre elles sont très pertinentes et méritent réflexion. Ma délégation n'a rien à y objecter. Nous avons le seul espoir que ce rapport fera comprendre à l'Assemblée générale qu'il s'est passé quelque chose en 2006 et que la situation a évolué par rapport aux neuf ou dix années précédentes. Je tiens à vous rappeler qu'il y a exactement dix ans en septembre que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été ouvert à la signature, et je me souviens parfaitement que le premier à signer le registre, en septembre 1996, a été le Président des États-Unis, M. Clinton. Dans l'intervalle, cette instance n'a guère enregistré de résultats, cependant qu'en 2006 nous avons effectivement fait naître quelques espoirs, ce qu'il conviendrait de refléter dans le rapport.

(M. Landman, Pays-Bas)

Certes, les faits parlent d'eux-mêmes, et je constate, après avoir comparé avec soin les deux textes – celui du rapport de l'an dernier et celui de 2006 –, que ce dernier fait cinq ou six pages de plus, mais je ne suis pas très sûr que nos collègues de New York prendront la peine de faire une telle comparaison. À le lire, ça ne saute pas tout de suite aux yeux. Il n'est pas si facile de faire comprendre à nos collègues de New York qui n'ont pas pris une part active à nos travaux qu'il s'est effectivement passé quelque chose de différent, même si le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a noté.

Je vais vous donner un exemple qui m'a vraiment frappé – j'espère que les collègues me le pardonneront, mais il y a eu cette année un événement frappant. Un dignitaire d'un État membre a présenté deux documents très importants, à savoir un projet de mandat et un projet de traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, ce dont nous parlons depuis dix ans. C'est la première fois que cela se produit. De prime abord, j'en ai cherché en vain la mention, mais j'ai fini par la trouver: elle figurait quelque part dans une liste de documents. Bien sûr, nous sommes tous des diplomates expérimentés. Les documents, en particulier lorsqu'ils font plus de quatre pages, ne retiennent pas toujours notre attention. Le problème réside donc dans la présentation. Nous pourrions imaginer qu'il y aurait au moins un paragraphe où il serait mentionné que les documents considérés ont été présentés.

Bref, j'en appelle aux collègues qui ont beaucoup d'idées à ce sujet et en particulier ceux qui, comme mon collègue syrien, attendent des instructions de leur gouvernement, et veux leur dire que, dès lors que nous avons nous-mêmes un rôle à jouer dans les instructions données, nous devrions nous attacher à faire en sorte que ces instructions soient aussi constructives que possible et, de fait, nous permettent de transmettre le message que nous sommes dans la bonne voie et que l'année prochaine les choses iront mieux encore.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas de son intervention. Je vois que le représentant du Mexique, M. Enrique Ochoa, demande la parole.

M. OCHOA (Mexique) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer de tout l'appui de ma délégation. Je veux aussi vous remercier, ainsi que le secrétariat, de nous avoir présenté ce projet de rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

Pour l'heure, je vais me contenter de quelques observations générales, que ma délégation avait l'intention de faire pendant le débat informel, mais qui auraient peut-être plus de poids en étant exprimées dans ce contexte. À cet égard, je ne m'arrêterai que sur un petit nombre de paragraphes.

En ce qui concerne le paragraphe 13, qu'a mentionné l'Ambassadeur du Pakistan, ma délégation est d'avis que la citation des paroles prononcées par l'Ambassadeur Rapacki est sélective et ne reflète pas le sentiment de tous les membres de la Conférence.

Je crois que, entre les paragraphes 23 et 24, nous omettons un point important. Le 16 février, plusieurs délégations ont demandé que la déclaration portant sur des questions relatives à la paix, à la stabilité et au désarmement, qu'établit chaque année le Groupe de travail

(M. Ochoa, Mexique)

sur la paix, du Comité d'ONG sur la condition juridique et sociale de la femme, puisse être lue par ses auteurs lors de la Journée internationale de la femme. À cette occasion, aucune délégation ne s'est déclarée opposée à cette proposition. Malgré cela, c'est le Président de la Conférence qui a dû donner lecture de la déclaration considérée. Il nous semble qu'il y a là un fait qui s'est réellement produit et qui devrait être reflété dans le rapport de la Conférence.

Au paragraphe 25, il est question de «cette proposition», qui renvoie à l'initiative des six Présidents, laquelle a été considérée comme étant utile et constructive et a été appréciée par tous les États membres de la Conférence. Ma délégation estime que l'initiative des six Présidents a constitué un pas dans la bonne direction et s'en est félicitée, mais elle demeure convaincue que ce ne devait être qu'un pis-aller en attendant qu'il soit possible de surmonter l'état de paralysie intolérable dans lequel se trouve la Conférence du désarmement et de lancer des négociations, conformément à la mission de la Conférence. Dans ces circonstances, je pense qu'il faut mieux équilibrer cette phrase.

Quant à la dernière phrase du paragraphe 25 et à la première du paragraphe 26, nous pensons comme la délégation syrienne qu'il y a une contradiction entre le fait d'évoquer une intensification des efforts en vue de tenir des consultations et d'étudier les diverses possibilités qui s'offrent de parvenir à un accord sur le lancement des travaux de fond de la Conférence, d'une part, et le fait d'évoquer, au paragraphe suivant, la nature des travaux de fond menés par la Conférence. Il y a là une rupture logique de notre discours.

En ce qui concerne, enfin, le paragraphe 32, il me semble aussi qu'il y manque un élément important, à savoir que l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Park, agissant à titre personnel, a présenté le 14 mars, à l'issue des travaux, un document dans lequel il établissait une compilation des propositions avancées et des observations faites au cours des débats sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, tenus sous sa présidence.

Un dernier point, sur lequel je ne m'étendrai pas, concerne les paragraphes 45, 48, 49 et 53. Ces paragraphes mentionnent spécifiquement les questions qui ont été examinées au titre du point 5, relatif aux nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, au titre du point 6, relatif à un programme global de désarmement, et au titre du point 7, relatif à la transparence dans le domaine des armements. Il nous semble que les autres points de l'ordre du jour n'ont pas bénéficié du même traitement. Je voudrais être tout à fait clair à ce sujet. Ma délégation n'est pas opposée au maintien de ces paragraphes, mais voudrait les voir étoffés par l'inclusion d'autres vues qui ont été exprimées, par exemple au sujet du désarmement nucléaire – nous pourrions notamment y mettre en évidence le sentiment de frustration suscité par l'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2005, ou la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des 13 mesures convenues à la Conférence d'examen du TNP de 2000.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration. L'orateur suivant sera l'Ambassadeur d'Italie, M. Carlo Trezza.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): J'avais cru comprendre que le projet de rapport serait examiné en séance informelle, mais je constate que la discussion s'est déjà engagée en séance officielle, aussi voudrais-je faire connaître mes vues au sujet de ce document.

(M. Trezza, Italie)

D'une manière générale, le document me paraît factuel et objectif, et je pense que, comme le veut le paragraphe 45 du règlement intérieur, il reflète clairement les négociations et les travaux menés par la Conférence. Quelques observations ont déjà été faites à ce sujet. Certains ajustements s'imposent, et nous sommes disposés à participer à l'examen du texte.

Je suggère que, si nous commençons à apporter des modifications rédactionnelles au projet de texte, nous le fassions dans un cadre informel. Eu égard à certaines déclarations qui ont été faites à la présente séance, je pense, en outre, qu'il faut éviter d'être trop ambitieux. En tant que tel, le rapport ne peut pas résoudre les problèmes auxquels se heurte la Conférence du désarmement et en particulier celui d'un programme de travail. Nous avons à faire rapport à l'Assemblée générale sur nos travaux, mais il m'est difficile de croire que, par ce rapport, nous pourrions réaliser ce que nous n'avons pas été en mesure de faire pendant la session.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Italie de son intervention et de son rappel: une séance plénière informelle sera effectivement consacrée à la rédaction du rapport. Je vois que le représentant des États-Unis d'Amérique demande la parole.

M. CYNKIN (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Je suis désolé de prendre de nouveau la parole. Je comptais que le rapport serait examiné dans le cadre d'une séance plénière informelle distincte, aussi me suis-je contenté, dans ma première intervention, d'aborder la question de la zone exempte d'armes nucléaires d'Asie centrale.

Je voudrais faire simplement quelques observations générales au sujet du rapport, et d'emblée féliciter le secrétariat des efforts qu'il a déployés pour produire un texte d'une honnêteté intellectuelle, qui reflète factuellement ce qui s'est produit au cours de la session. Cela dit, je voudrais faire quelques commentaires.

Je note que, dans la partie du rapport qui a trait à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace – c'est-à-dire au paragraphe 38 –, il y a une description complète et très étoffée des travaux. Je peux lire ce texte et avoir une idée de ce qui s'est réellement produit. En revanche, le paragraphe 34, où il est question d'un traité visant l'arrêt de la production des matières fissiles, semble être constitué d'une série d'alinéas qui ont l'allure de notes de bas de page, et il faudrait avoir une grande pratique de la question pour en déduire ce que les débats ont fait apparaître. Avant tout, je voudrais vous proposer, en toute humilité, d'étoffer ce texte comme l'a suggéré l'Ambassadeur des Pays-Bas, en notant un fait qui nous paraît très important, dans l'évolution des discussions sur un traité de ce type, à savoir que le Secrétaire d'État adjoint des États-Unis, M. Rademaker, a présenté tant un mandat de négociation d'un tel traité qu'un projet de traité. Je vois bien que ce fait est reflété dans les alinéas *g* et *h* du paragraphe 35 – dans une note de bas de page, en quelque sorte –, mais il me semble que, afin de décrire effectivement ce qui s'est réellement passé à cet égard, il faille une mention plus complète et plus descriptive, étant donné l'importance de l'événement. C'est le seul projet de traité qui ait été soumis cette année, si je ne m'abuse, et le seul projet de mandat de négociation, aussi peut-être cela mériterait-il une mention particulière.

Je voudrais suggérer, en toute humilité, que nous fassions figurer peut-être immédiatement après la partie introductive du paragraphe 34, une affirmation factuelle et disions que, à sa

(M. Cynkin, États-Unis d'Amérique)

1019<sup>e</sup> séance plénière, – ceci n'est pas un texte de négociation, mais simplement une illustration –, le Secrétaire d'État adjoint des États-Unis, M. Steve Rademaker, a soumis à la Conférence «un projet de mandat de négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles (CD/1776) et un projet de traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles (CD/1777), intitulés...». Ce ne serait pas fondamentalement différent de ce qui figure déjà dans ce paragraphe, mais donnerait peut-être un peu plus de prééminence à un événement hautement significatif comme cela a été le cas dans la partie consacrée à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui me paraît être bien mieux articulée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique de son intervention. Je vois que l'Ambassadrice d'Australie, M<sup>me</sup> Caroline Millar, demande la parole.

M<sup>me</sup> MILLAR (Australie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je veux tout d'abord vous féliciter de ce rapport factuel qui est très utile et sans fioritures. La délégation australienne est d'avis que c'est là un travail très bien fait. Nous voudrions aussi féliciter les six Présidents de la session de 2006 de l'esprit dans lequel ils ont établi ce rapport et, plus largement, de la conception constructive et collégiale de nos travaux, grâce à laquelle nous avons pu réellement avancer. Nous approuvons ce qu'il en est dit dans le projet de rapport, notamment au paragraphe 25, où la démarche des six Présidents est qualifiée d'utile et de constructive. Cela a certainement été le cas. Cela vaut aussi pour le paragraphe 56, où il est question de la cohérence et de l'utilité accrues des travaux de la présente session: comme la délégation néerlandaise, nous pensons que cela est très largement dû à la démarche suivie par les six Présidents.

L'Australie engage les Présidents de la session de 2007 de la Conférence à opter pour une démarche analogue, afin que l'élan ainsi pris ne soit pas perdu.

Je voudrais à présent aborder un point précis qu'a soulevé une autre délégation concernant une question qui importe à ma délégation, à savoir la mention des systèmes portables de défense antiaérienne, ou MANPAD, dans les paragraphes 53 et 54. Je tiens à préciser que mes observations à ce sujet s'appliquent également aux paragraphes 45 et 46, alinéa *b*. Les mentions du débat sur les MANPAD et du document sur la question qui figurent dans les paragraphes 53 et 54 me paraissent être très simples, directes et factuelles. On y lit, en effet, que certaines délégations ont abordé la question des systèmes portables de défense antiaérienne (MANPAD) au cours du débat ciblé. Il n'y est fait aucune observation ou évaluation de ce débat. Il a eu lieu, et c'est ce que dit le rapport. Il faudrait donc maintenir ces mentions telles qu'en l'état. Lors d'une séance précédente, nous vous avons demandé, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer le texte de votre résumé des travaux du séminaire australien sur la question des MANPAD, qui a eu lieu le 16 juin, comme document de la Conférence. Nous vous le demandons de nouveau aujourd'hui et souhaiterions qu'il en soit tenu compte dans la version révisée du projet de rapport.

En ce qui concerne, enfin, un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, dont il est question dans les paragraphes 34 et 35, nous estimons là encore qu'il est fait du débat qui a eu lieu la mention la plus factuelle et dépouillée que l'on puisse imaginer. Ces paragraphes

(M<sup>me</sup> Millar, Australie)

indiquent simplement que ce débat a eu lieu et énumèrent les documents présentés à ce sujet. La délégation australienne ne voit vraiment pas comment l'on pourrait être d'accord ou non avec de telles indications. N'y figurent aucune évaluation ni aucun jugement au sujet du débat, quels qu'ils soient: ce débat a eu lieu et un document a été présenté, voilà tout.

Cela dit, nous souhaiterions nous aussi qu'une mention plus claire soit faite du projet de traité et du projet de mandat de négociation présentés par les États-Unis, suivant ce que vient de suggérer le représentant de ce pays. Ces deux textes ont constitué un fait nouveau important pour les travaux de la Conférence du désarmement, et il conviendrait de l'indiquer dans le rapport par une mention factuelle et dépouillée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice d'Australie de son intervention. Je vois que le représentant de la République arabe syrienne, M. Hussein Ali, demande de nouveau la parole.

M. ALI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Pardonnez-moi de prendre de nouveau la parole, mais je voudrais répondre succinctement à l'intervention du représentant des États-Unis. S'agissant de sa proposition, rien n'indique, dans le règlement intérieur de la Conférence du désarmement, que certains points de l'ordre du jour sont plus importants que d'autres, et rien n'indique que ce que présente un dignitaire, un ministre ou un ministre adjoint revêt plus d'importance que ce que soumet un attaché d'ambassade. Les positions exprimées lors des séances officielles de la Conférence du désarmement ont toutes la même importance juridique et politique, aussi sommes-nous opposés à la proposition faite par le représentant des États-Unis. Qui plus est, s'agissant de ce qu'a dit la représentante de l'Australie au sujet du résumé des travaux du séminaire sur les missiles portables, qu'a organisé la mission australienne, nous sommes également opposés à toute mention de ce séminaire, qui n'avait rien à voir avec les travaux de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne pour son intervention. Je donne à présent la parole au représentant du Maroc, M. Mohammed Benjaber.

M. BENJABER (Maroc) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, permettez-moi d'entrée en matière de vous exprimer toute la gratitude de ma délégation pour les efforts que vous déployez afin de faire avancer la Conférence, en particulier en ce moment difficile où l'attention des membres est centrée sur le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale. À cet égard, je veux vous féliciter du projet de rapport que vous avez établi, qui est, à n'en pas douter, extrêmement réaliste. Les observations que je vais faire visent à faire en sorte que ce rapport soit plus exhaustif et reflète plus fidèlement nos délibérations à la Conférence tout au long de la présente session.

Premièrement, les Collaborateurs de la présidence ont été désignés par les Présidents directement et à titre informel, comme s'est contenté de l'indiquer l'Ambassadeur de Pologne, M. Zdzisław Rapacki, lorsqu'il a annoncé cette décision à la séance extraordinaire tenue le 2 février 2006, sans que la Conférence n'ait été appelée à l'approuver. Par conséquent – et je le

(M. Benjaber, Maroc)

dis avec tout le respect dû aux Ambassadeurs qui ont été ainsi désignés, que nous tenons en la plus haute estime et dont nous louons les efforts – ma délégation a des réserves au sujet de la mention, dans le rapport, des travaux qu’ils ont menés en leur qualité de Collaborateurs de la présidence. Pour sa part, ma délégation, soucieuse de faire preuve de la souplesse nécessaire pour qu’intervienne le consensus sur le projet de rapport, est disposée à étudier la proposition pakistanaise tendant à réunir en un seul paragraphe tous les éléments relatifs aux Collaborateurs de la présidence.

Deuxièmement, en ce qui concerne le paragraphe 15, qui a trait à l’invitation faite par la Conférence du désarmement à un représentant de l’Agence internationale de l’énergie atomique, ma délégation souscrit à l’affirmation de l’Ambassadeur du Pakistan, selon laquelle il serait préférable d’inclure l’accord intervenu à ce sujet tel qu’en a décidé la Conférence, à défaut de quoi, il serait préférable de résumer ce paragraphe sans le vider de tout sens.

Troisièmement, en ce qui concerne les travaux de fond de la Conférence pendant sa session de 2006, ma délégation accueille avec satisfaction le fait que les questions nouvelles ont été mentionnées dans le rapport pour la première fois, de façon explicite, ce qui constitue un pas dans la bonne voie. Je ne peux que rappeler à cet égard les efforts déployés par ma délégation depuis qu’elle a assuré la présidence de la Conférence, en 2004, pour encourager une adaptation de nos travaux aux faits nouveaux intervenus sur le plan de la sécurité et de la paix internationales. Ma délégation estime que, pour tirer parti de cette évolution constructive et l’asseoir sur des bases solides, il est indispensable de rappeler toutes les questions soulevées cette année par les délégations, dans les parties voulues du rapport. Je ne vais pas vous en dresser une liste exhaustive, mais me contenterai de suggérer qu’il serait bon, par exemple, de mentionner la question des armes légères, que le Sénégal et la Colombie ont soulevée au titre du point 6 de l’ordre du jour, relatif à un programme global de désarmement. Il faudrait en faire de même pour les autres questions, notamment celles des armes à sous-munitions, des dépenses militaires, de la transparence dans les armements nucléaires et de la sécurité des informations.

Quatrièmement, enfin, il importe d’améliorer le projet de rapport de sorte que tous les paragraphes suivent le même modèle, en particulier le paragraphe 32. En outre, il est nécessaire de veiller à ce que toutes les séances tenues par la Conférence soient mentionnées, y compris la séance informelle, qui devrait être évoquée au paragraphe 41, au sujet des arrangements internationaux efficaces qui pourraient être pris pour garantir les États non dotés d’armes nucléaires contre l’emploi ou la menace de ces armes.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous adresse, encore une fois, mes félicitations.

Le PRÉSIDENT (traduit de l’anglais): Je remercie le représentant du Maroc de sa déclaration et des paroles aimables qu’il m’a adressées. Je vois que l’Ambassadeur d’Algérie, M. Idriss Jazairy, demande la parole.

M. JAZAIRY (Algérie) (traduit de l’anglais): L’Algérie a été l’un des Collaborateurs de la présidence, mais n’a pas eu l’occasion de faire connaître ses vues sur le rapport de la Conférence à l’Assemblée générale, dont le projet est publié sous la cote CD/WP.542, aussi voudrais-je faire connaître officiellement notre position à la présente séance.

(M. Jazairy, Algérie)

Nos inquiétudes sont de trois sortes. Premièrement, en ce qui concerne le paragraphe 16, nous constatons que toutes les délégations souscrivent à l'idée qu'il est nécessaire de suivre une démarche globale et équilibrée. Il ne nous paraît pas possible de choisir entre une démarche équilibrée et une démarche globale. Cette démarche doit être les deux à la fois, ce qui exclut à notre sens le qualificatif «et/ou».

Deuxièmement, en ce qui concerne la dernière phrase du paragraphe 25, nous suggérons aux délégations de choisir entre deux solutions. Nous pourrions indiquer que les États membres de la Conférence sont, dans l'ensemble, d'accord pour penser qu'il faudrait intensifier encore les efforts, par le biais de consultations et de l'étude des solutions possibles, en vue de parvenir à un consensus sur un programme de travail afin que la Conférence puisse commencer des travaux de fond. Nous ne pensons pas qu'il serait indiqué de commencer des travaux de fond hors du cadre d'un programme de travail, aussi voudrions-nous qu'il soit question d'un consensus sur un programme de travail afin que la Conférence puisse commencer des travaux de fond. Sinon, nous pourrions aussi accepter de formuler les choses comme suit: les efforts devraient être encore intensifiés, par le biais de consultations et de l'étude des solutions possibles, en vue de parvenir – suit le texte que je propose – à un consensus sur un programme de travail afin que la Conférence du désarmement puisse commencer des négociations comme l'en a chargée la communauté internationale. Je vous présenterai un document établissant ces deux solutions possibles.

La troisième observation a trait aux paragraphes 45, 48, 49 et 53. L'ancien Président, l'Ambassadeur Rapacki a précisé, à propos de l'adoption de l'ordre du jour, comme l'indique à juste titre le paragraphe 11 du rapport, qu'il était entendu que toute question pourrait être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y avait consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. Or il n'y avait pas, en fait, consensus pour examiner les questions mentionnées dans les paragraphes 45, 48, 49 et 53, auxquelles s'applique par conséquent la deuxième précision apportée par l'Ambassadeur Rapacki, à savoir que la Conférence prendrait en considération les paragraphes 27 et 30 de son règlement intérieur, ainsi que le paragraphe 20 et les autres paragraphes pertinents de son rapport de 2005.

Qu'en est-il du paragraphe 30 du règlement intérieur dont il est question dans cette deuxième précision? Ce paragraphe établit notamment que tout État membre de la Conférence a le droit de soulever en séance plénière une question ayant trait aux travaux de la Conférence et a l'entière possibilité d'exposer ses vues sur toute question qui, à son avis, mérite de retenir l'attention.

Je pars du principe que les questions évoquées dans les paragraphes 45, 48, 49 et 53 ont été soulevées eu égard à cette dernière disposition du paragraphe 30 du règlement intérieur, tel qu'il figure dans le document CD/8/Rev.9. Je suggère en conséquence que tous ces paragraphes figurent dans la dernière section de la deuxième partie du rapport – la section H – ou dans une section distincte – une section I – qui pourrait avoir pour titre «Déclarations faites en application de la deuxième phrase du paragraphe 30 du règlement intérieur». Si, en revanche, les différentes questions soulevées étaient indiquées avant la section H, ou disséminées dans tout le rapport, au titre des différents points de l'ordre du jour, on pourrait croire que ces questions ont été incorporées à l'ordre du jour et ont donc fait l'objet d'un consensus, ce qui n'est pas le cas.

(M. Jazairy, Algérie)

Quant à la première solution, je suggère en outre que l'on ajoute à la liste figurant dans les paragraphes 45, 48, 49 et 53 les autres questions soulevées en application du paragraphe 30 du règlement intérieur, que ce soient celle de la transparence dans les armes nucléaires, évoquée par l'Algérie, ou celle des armes légères, avancée par le Sénégal, ou d'autres encore.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Algérie de sa déclaration. Je donne à présent la parole au représentant de la France, M. Mikaël Griffon.

M. JAZAIRY (Algérie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de vous interrompre. Je voudrais simplement préciser que je me référais aux paragraphes relatifs aux infrastructures civiles critiques, aux armes de destruction massive, au terrorisme, aux mines terrestres antipersonnel, à un traité sur le commerce des armes, aux MANPAD, ainsi qu'aux questions soulevées par l'Algérie, le Sénégal et d'autres pays encore.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne à présent la parole au représentant de la France.

M. GRIFFON (France): Ma délégation s'associe totalement à ce qui a été dit par la délégation australienne concernant les sections E et G de la troisième partie du rapport. Nous considérons que les sujets doivent être mentionnés sous le point de l'ordre du jour au titre duquel ils ont été traités.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la France. Je donne à présent la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. SAJJADPOUR (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'apprécie les efforts que vous déployez, comme je l'ai fait de ceux des autres Présidents de la session de 2006 de la Conférence. Le secrétariat a accompli un travail réellement louable. Il a fait preuve de professionnalisme dans la rédaction du rapport, ce dont notre délégation lui est reconnaissante.

Cependant, même un grand professionnalisme ne donne pas toujours des résultats parfaits, non plus que les hommes ne sont parfaits, ni les rapports, invariablement complets et sans faiblesses.

Ayant lu le projet de rapport de très près et suivi avec attention toute la discussion, ma délégation est d'avis qu'il y a un problème à la base de toutes ces divergences de vues au sujet de ce projet, et ce problème tient à la confusion du rapport et des comptes rendus des séances. Les séances de la Conférence font l'objet d'un compte rendu et ses travaux, celui d'un rapport. L'un et l'autre diffèrent sensiblement, notamment sur le plan de la structure, et il y a des cas où c'est le compte rendu qui l'emporte. Je pense que c'est là la considération première – je me contenterai de cette observation générale à ce stade, mais il me semble que c'est là une question qu'il faudrait analyser dans le détail ultérieurement.

Ma délégation a aussi un certain nombre d'observations à faire, en particulier concernant les paragraphes 13, 25, 26, 45 et 53, mais préfère attendre un moment plus opportun pour les

(M. Sajjadpour, République islamique d'Iran)

formuler. Bien entendu, ces observations ne se limitent pas à ces paragraphes. Cela dit, la question fondamentale que ma délégation a soulevée mérite réflexion.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de son intervention. Je vois que l'Ambassadeur du Canada, M. Paul Meyer, demande la parole.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je veux commencer par vous féliciter, ainsi que vos collègues, d'avoir établi pour nous un projet de rapport qui me paraît être bien conçu et très professionnel. Je me contenterai de me faire l'écho des sages observations formulées par les orateurs qui m'ont précédé. Je pense surtout à celles de l'Ambassadeur du Pakistan, qui a insisté sur l'idée que le rapport doit être factuel et non interprétatif, ainsi que celles de mon collègue des Pays-Bas qui a noté que les faits parlent d'eux-mêmes. Je pense que nous devrions écouter ces conseils. L'interprétation, ce me semble, créera de réelles complications pour nous tous, que nous pourrions éviter dans une large mesure en nous limitant à un compte rendu factuel du déroulement de la session de 2006, aussi plat que ce compte rendu puisse paraître. Je suis entièrement d'accord avec l'Ambassadeur Trezza: ce rapport ne va pas résoudre les problèmes auxquels se heurte la Conférence ni nous donner le programme de travail qui nous échappe. Je pense qu'il est à tout le moins peu réaliste de croire que les collègues de New York ou de nos gouvernements vont examiner de très près ce texte pour y chercher sagesse ou inspiration.

Ce qui importe vraiment à présent, c'est d'en finir dès que possible avec le rapport. La solution de nos problèmes résidera, me semble-t-il, dans une diplomatie axée sur les problèmes politiques et orientée vers l'avenir, plutôt que dans une opération axée sur le passé qui tient de l'archivage et de la relation des faits.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Canada de son intervention. Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie, M. Anton Vasiliev.

M. VASILIEV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Monsieur le Président, je voudrais à mon tour me faire l'écho des remerciements qui vous ont été adressés pour l'excellent texte que vous avez établi et qui, ainsi qu'il ressort de la discussion à la présente séance, constitue une excellente base de travail. Je pense que, dans le temps qui nous reste, nous serons parfaitement à même de concilier les divers points de vue sur les problèmes qui, déjà, prennent lentement forme, à trouver un dénominateur commun et à clore cette année peu commune dans l'histoire de la Conférence du désarmement par un bon rapport factuel.

Deuxièmement, je veux vous informer que je suis d'accord avec le représentant de l'Italie pour demander que nous passions à l'examen concret du texte dès que possible. Je pense que nous devrions ouvrir une séance informelle et discuter de la formulation précise des différents paragraphes, afin que nous puissions accélérer les choses.

Troisièmement, je voudrais formuler une petite observation concrète, en réponse à la suggestion faite par la délégation des États-Unis d'Amérique à l'effet de donner une plus grande place au fait que son pays a présenté un projet de traité visant l'arrêt de la production de

(M. Vasiliev, Fédération de Russie)

matières fissiles et un projet de mandat pour la poursuite des travaux sur la question. Par principe, nous sommes disposés à étudier cette proposition, qui nous paraît assez constructive. Il y a un seul point que je voudrais préciser à ce stade: la raison de cette proposition, ce me semble, n'a pas été exprimée tout à fait correctement, puisque le libellé du paragraphe 38, où sont énumérées les séances plénières consacrées à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, a été comparé à celui du paragraphe 34, où sont énumérées les séances plénières consacrées à la question d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Je puis me tromper, Monsieur le Président, mais j'ai cru comprendre que la difficulté ne réside pas dans le fait que l'une des questions est, de propos délibérés, décrite dans le détail et l'autre, d'une manière plus laconique. Il faut bien voir que ce qui est dit au sujet des séances de la Conférence l'est, littéralement, sous la forme qu'a suggérée alors à la Conférence le Président, tout simplement. À cet égard, il me semble que nous devons nous contenter de tenir compte du fait qu'il s'agit là d'un simple reflet factuel de ce qui s'est réellement produit.

Quatrièmement, je voudrais répondre très succinctement, dans le cadre de notre séance publique, à l'intervention du représentant du Japon, l'Ambassadeur Mine. Il nous est difficile de donner notre adhésion à plusieurs des avis qu'il a exprimés aujourd'hui, malgré toute l'estime que nous avons pour son intervention. Je voudrais simplement engager chacun ici à se concentrer, à ce stade, sur ce qui est important, à savoir, conclure une année constructive sur une note d'optimisme, et, autant que possible, sur ce qui nous réunit, en évitant d'opposer certaines questions clefs à l'examen à d'autres questions, mais aussi faire preuve de prudence, du sens des responsabilités et d'objectivité. Cela nous aidera à maintenir l'élan constructif que nous avons pris à la Conférence avec tant de difficulté, grâce aux efforts conjugués de tous au cours de l'année, et à le reporter sur l'année suivante.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de son intervention. Encore une fois, je prie instamment les délégations de se contenter d'observations générales afin que nous puissions commencer au plus vite notre séance plénière informelle. Le prochain orateur inscrit est le représentant de l'Argentine, M. Marcelo Valle Fonrouge.

M. VALLE FONROUGE (Argentine) (traduit de l'espagnol): Quant au texte à l'examen, nous n'aurions aucune objection à l'approuver en l'état. C'est un texte complet et factuel, qui reflète dans une certaine mesure ce qui s'est produit à la Conférence. À cet égard, nous sommes aussi d'avis que le rapport doit rester factuel, aussi demandons-nous l'inclusion d'un nouveau paragraphe 52 *bis*, dans la section g, relative à la transparence dans le domaine des armements, étant donné que le paragraphe que nous proposons a précisément trait au débat sur l'une des questions soulevées par les délégations à la Conférence, et qui a trait au registre des armes classiques de l'ONU.

Les délégations se souviendront qu'un rapport a été fait oralement à la Conférence sur les travaux menés par le groupe d'experts chargé du Registre des armes classiques de l'ONU, qu'avait présidée notre Vice-Ministre des affaires étrangères, l'Ambassadeur García Moritán. À cet égard, nous demandons non seulement la rédaction d'un paragraphe 52 *bis* où il serait fait spécifiquement mention de la question du Registre de l'ONU, mais aussi l'inclusion d'un nouvel

(M. Valle Fonrouge, Argentine)

alinéa c du paragraphe 54, où serait indiqué le document, que nous transmettrons au secrétariat, reprenant le rapport oral de l'Ambassadeur Moritán, rapport qui a fait utilement connaître, à l'Office des Nations Unies à Genève, les résultats enregistrés par ce groupe d'experts, qui, ce me semble, étaient satisfaisants.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Argentine de son intervention. Je donne à présent la parole au représentant de l'Inde, M. Indra Mani Pandey.

M. PANDEY (Inde) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, nous voudrions nous joindre aux autres délégations pour vous féliciter d'avoir établi un rapport équilibré et très factuel.

En principe, nous n'aurions aucune difficulté majeure à accepter le rapport en l'état et nous pourrions nous joindre à un consensus à son sujet. Toutefois, nous voudrions évoquer un point concernant le paragraphe 25, qu'ont aussi soulevé plusieurs autres délégations et qui a trait à la dernière phrase de ce paragraphe. Nous voudrions qu'il y soit mentionné la nécessité de parvenir à un accord sur un programme de travail. Cette proposition se situe dans le droit fil de l'affirmation faite par la présidence polonaise au moment d'annoncer l'initiative des six Présidents, selon laquelle il incombait tout particulièrement aux Présidents de la session de 2006 de collaborer à la mise en œuvre d'une plate-forme commune dans l'espoir de faire intervenir un consensus sur un programme de travail. Je vous ferai observer, en outre, qu'au paragraphe 20 du rapport de 2005 il y avait une phrase analogue où il était dit clairement que, de l'avis général, il fallait encore intensifier les efforts en organisant des consultations et en étudiant les solutions possibles en vue de parvenir à un accord sur un programme de travail. Par conséquent, si la phrase que nous évoquons reproduit celle de l'année dernière, elle devra clairement refléter la nécessité de parvenir à un accord sur un programme de travail.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Inde de son intervention. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. DUNCAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Je m'efforcerai d'être bref. Je trouve les dernières interventions très encourageantes, car les orateurs ont voulu souligner le véritable enjeu de cet exercice, qui est de rendre compte équitablement et avec précision de ce qui a été fait cette année et peut-être d'expliquer – c'est sans doute là le point le plus important et le plus intéressant pour tout lecteur hors de ces murs – comment nous sommes parvenus pour la première fois depuis bien longtemps à relancer les travaux de cette instance. C'est dans ce contexte que je voudrais faire quelques remarques d'ordre général et prendre un peu de recul.

La Conférence du désarmement a ceci d'unique qu'elle est la seule instance internationale qui ait vocation à traiter, régulièrement, des questions les plus névralgiques sur les plans politique et militaire. Or ces questions revêtent une importance fondamentale pour la paix mondiale. Malheureusement, depuis près d'une décennie, la Conférence se perd en débats de pure procédure. La situation n'est peut-être pas aussi grave que lorsque l'empereur Néron s'occupait de choses sans intérêt alors que Rome brûlait, mais il demeure que, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, nous avons la lourde tâche de commencer à apporter des réponses aux questions épineuses

(M. Duncan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

que posent dans les domaines politique et militaire la mondialisation et l'interdépendance de tous les pays. Pour inconfortables qu'ils soient, ces débats sont néanmoins d'une importance fondamentale.

Bien entendu, nous devons aussi faire dans une certaine mesure l'équilibre entre les pays et groupes de pays et prendre en considération les vues des uns et des autres, mais nous devons aussi faire preuve d'un esprit de compromis, de souplesse et de créativité, qui sont autant de qualités fondamentales du diplomate et que j'ai pu déjà voir à l'œuvre ici, à ma grande satisfaction, alors que mon tour de service ne fait que commencer. Monsieur le Président, je vous félicite vivement de votre texte qui, ce me semble, est structuré d'une manière équilibrée et – point peut-être plus important encore – fait apparaître comment la Conférence du désarmement est parvenue à s'extraire d'un borborygme de procédure. Je crois avoir raison de dire que la majorité des délégations souhaitent tirer parti des résultats obtenus cette année, plutôt que s'attacher à des initiatives antérieures qui, tout en ayant été prises de bonne foi, n'ont pas produit les résultats que nous tous attendions.

Comme je l'ai dit, la question de l'équilibre est souvent soulevée, et là encore je suis encouragé par les interventions faites ce matin, d'où il ressort que, par équilibre, nous n'entendons pas une symétrie, mais bien un traitement équitable et une objectivité. Or il me semble que ce très bon projet de rapport reflète précisément cette objectivité et ce traitement équitable, sans lesquels il ne pourra pas être adopté. Je conviens avec d'autres délégations que nous devrions nous attacher à apporter au texte les modifications mineures qui sont peut-être requises pour l'améliorer et refléter le très réel succès que nous avons emporté cette année.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de son intervention. Peut-être le meilleur moyen de conclure la présente séance officielle serait-il de donner la parole au premier Président de la session de 2006, l'Ambassadeur de Pologne, M. Zdzislaw Rapacki.

M. RAPACKI (Pologne) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter et vous remercier du projet de rapport, qui me paraît être équilibré et objectif et refléter le déroulement de la session de 2006. Bien entendu, il est perfectible, aussi voudrais-je remercier tous les représentants qui ont pris la parole jusqu'ici dans le but de l'améliorer.

Je voudrais soulever deux questions. En ce qui concerne, premièrement, les Collaborateurs de la présidence, je voudrais m'arrêter sur l'idée, avancée par certains, de ne pas mentionner ces collaborateurs dans le rapport du fait que le règlement intérieur de la Conférence ne prévoit pas cette institution. Il est vrai que le règlement intérieur ne la prévoit pas, mais elle a pourtant existé ici. Je tiens à rappeler que, en 1994, un collaborateur du Président a été désigné pour la question de l'élargissement de la composition de la Conférence – il s'agissait de l'Ambassadeur du Brésil, M. Felipe Lamprea – et sa désignation a été mentionnée dans le rapport, dans la section relative à l'ordre du jour et au programme de travail de la session. M. Lamprea a été reconduit dans ses fonctions par les Présidents successifs de la session de 1994. Je vous renvoie au paragraphe 8 du rapport de 1994. Les résultats des travaux menés par ce collaborateur ont été évoqués dans la partie du rapport qui avait trait à la question dont il était chargé, l'élargissement de la composition de la Conférence. C'est là un précédent que nous pourrions suivre en ce qui

(M. Rapacki, Pologne)

concerne le rapport de 2006. Il me semble que le paragraphe 13 reflète convenablement l'intention des six Présidents de la session de 2006 et les résultats des travaux menés par les Collaborateurs.

Les Ambassadeurs qui ont fait fonction de Collaborateurs de la présidence à la présente session nous ont été extrêmement utiles et méritent, pour cette raison, mais aussi du fait du précédent que je viens d'évoquer, d'être mentionnés comme il convient dans le rapport. Je souhaiterais donc que cette partie du projet de rapport soit maintenue, encore que, comme je l'ai dit, je suis disposé à étudier toutes améliorations proposées du texte établi.

L'autre point que je voudrais évoquer est la déclaration que j'ai faite en ma qualité de premier Président de la session de 2006. Certains représentants ont cité mes paroles et, j'en conviens tout à fait, c'est bien ce que j'ai dit. C'est précisément ce que j'ai dit à la deuxième séance de la session.

Mes plus vifs remerciements, Monsieur le Président. J'espère que nous passerons sous peu en séance informelle afin de pouvoir examiner plus en détail tous les paragraphes du rapport.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Pologne de son intervention. La liste des orateurs est épuisée. Je vois que l'Ambassadeur de Chine demande la parole.

M. CHENG (Chine) (traduit du chinois): Je n'avais pas l'intention de prendre la parole à la présente séance plénière officielle mais, comme plusieurs autres pays ont fait connaître leur position, je voudrais aussi dire quelques mots.

Ma délégation veut vous exprimer sa gratitude, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du secrétariat, pour tous les efforts faits en vue de la rédaction du rapport de 2006. Dans l'ensemble, il me semble que ce projet constitue un bon point de départ. Je détaillerai davantage nos vues sur la teneur du rapport lors des séances informelles.

À ce stade, je voudrais simplement souligner que j'appuie les modifications que les Ambassadeurs du Pakistan et d'Algérie ont proposé d'apporter au paragraphe 25, concernant le programme de travail.

Enfin, je tiens à rappeler que nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le projet de rapport établi par le Président et non pas pour débattre des conclusions ou des vues de l'une quelconque des délégations au sujet de la Conférence. En ce qui concerne les débats qui ont eu lieu cette année, chaque pays peut tirer ses propres conclusions, mais si nous décidons tous de les faire connaître ici, il y en aura plus qu'il ne faudra. Cela ne peut faire avancer le débat. Par conséquent, je suggère que nous continuions à axer les discussions sur le projet de rapport plutôt que de faire des déclarations qui n'intéressent pas ce rapport.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Chine de son intervention et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et au secrétariat. semble être le dernier orateur pour la présente séance plénière officielle. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je la donne au représentant des Pays-Bas.

M. LANDMAN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): J'ai une question. Je trouve pour ma part que cette salle n'est pas très propice à des discussions collégiales ou de groupe – moi-même, je tourne le dos à tous mes collègues. Je ne trouve pas ça très utile. Je me demande ce qu'en pense la présidence: Quand pourrons-nous réintégrer la salle des conseils? Il me semble que cela faciliterait beaucoup les choses.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je vous remercie de cette question. Je demanderai à notre Secrétaire général adjoint d'y répondre.

M. CAUGHLEY (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (traduit de l'anglais): La situation en ce qui concerne la salle des conseils est la suivante: le système sonore n'y est plus fiable car il est usé et il ne sera pas possible d'y tenir des séances avant que le système sonore n'ait été remplacé. La Division des services de conférence m'informe qu'un contrat a été passé, mais que les travaux prendront environ sept semaines. Je crains donc qu'il ne soit pas possible de réintégrer cette salle-là avant la fin de la session de 2006.

Comme vous le savez, nous avons utilisé la salle VII, qui est peut-être plus intime que celle-ci, eu égard aux considérations qui viennent d'être mentionnées. Quant à la salle VII, toutefois, un certain nombre de délégations ont estimé que la répartition des places n'était pas commode, en ce sens que seul un membre de chaque délégation pouvait s'asseoir à l'emplacement qui lui était réservé. C'est la raison pour laquelle nous avons à nouveau cherché une salle de remplacement dans le Palais, et c'est celle-ci qui nous a été attribuée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Secrétaire général adjoint de ces précisions. Ainsi s'achèvent les travaux de la présente séance plénière officielle. Comme il est prévu, la présente séance sera suivie dans dix minutes d'une séance plénière informelle, à laquelle nous procéderons à l'examen en première lecture du projet de rapport de la Conférence.

Comme à l'accoutumée, cette séance plénière informelle ne sera ouverte qu'aux délégations d'États membres de la Conférence, ainsi que d'États ayant qualité d'observateurs.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu demain, jeudi 7 septembre, et sera suivie d'une séance informelle à laquelle nous poursuivrons l'examen du projet de rapport.

*La séance est levée à 12 h 15.*

-----